

## **Communiqué de presse**

### ***A propos de l'amalgame de sources tant dangereux qu'irresponsable de l'APRODEC, asbl de droit belge.***

L' Ambassade de la République Démocratique du Congo, près le Royaume de Belgique, des Pays-Bas, le Grand-Duché de Luxembourg et la Représentation auprès de l'Union européenne, a appris avec étonnement, par voie de presse, la publication d'un communiqué de presse par l' ASBL APRODEC de droit belge demandant la radiation du Président Joseph Kabila de la liste des électeurs pour cause de double enrôlement sur base d'une dépêche du site internet de Radio Okapi relayée par le site internet de l'Ambassade.

L' Ambassade de la République Démocratique du Congo tient à relever que dans le cadre des missions traditionnelles dévolues à toutes les représentations diplomatiques dans le monde dont celle d'informer les différents publics du pays accréditaire sur la situation du pays accréditant, elle a développé un site internet qui met en ligne et diffuse des informations sur l'actualité générale de la République Démocratique du Congo et ce, sur différents formats (articles de presse, revue de presse quotidienne, reportages vidéos, photos, documents audios..) provenant de sources diversifiées tels des journaux de presse congolaise, belge ou internationale, blogs tels celui publiant le communiqué de presse en sujet ou encore des agences de presse ou des organes de presse multimédia comme dans le cas-ci précis.

En effet, il semble que l'APRODEC asbl se soit plongée dans un amalgame de sources tant dangereux qu'irresponsable, la dépêche rapportée par le site internet de l'Ambassade n'étant en fait qu'une dépêche du site internet de Radio Okapi datant du 4 mai 2011 avec pour titre « Élections: Joseph Kabila à Lubumbashi » en sa rubrique « En bref ».

Sur le plan de la forme, le site internet de l'Ambassade n'a fait que relayer cette dépêche, matériau professionnel censé être passé au crible de la critique journalistique provenant d'une

radio réputée telle Radio Okapi et cela dans les règles de l'art citant la source de l'information au bas de l'article en l'occurrence la radio onusienne. Le site internet de l'Ambassade ne peut donc en aucune manière être cité comme source de recoupage ou de confirmation d'une information dont la source est bien citée et aisément traçable.

Concernant le fond de l'article, la radio onusienne annonçait principalement le voyage du Président de la République pour Lubumbashi tout en présument l'objet de ce déplacement sur base d'une source proche de la Présidence. D'où l'emploi du conditionnel. Le 17 juin 2011 dernier et toujours par voie de dépêche, Radio Okapi sur son site a annoncé l'enrôlement effectif du Président de la République à Kinshasa, ce qui devrait clore tout amalgame fâcheux sur la question.

L' Ambassade de la République Démocratique du Congo, près le Royaume de Belgique, des Pays-Bas, le Grand-Duché de Luxembourg et la Représentation auprès de l'Union européenne profite de l'occasion pour appeler, en cette période préélectorale, la communauté congolaise à préserver le climat de bonne entente qui prévaut actuellement en son sein.

**Fait à Bruxelles, le 20 juin 2011.**